

Monsieur Denis SAUZE
Vice-Président délégué à l'aménagement
et à l'urbanisme
ANNONAY RHÔNE AGGLO
La Lombardière - BP 8
07430 DAVEZIEUX

A l'attention d'Auréliе TOURNIER

Annonay, le 16 janvier 2018
Vos réf. : SP.DS.CF.LO.KJ.CR.AT.2017.485
Nos réf. : GB AT.2018.01
Dossier suivi par : G. Breton - guillaume.breton@ardeche.cci.fr

Objet : Avis CCI sur le PLU de Boulieu-lès-Annonay

Monsieur le Vice-Président,

Nous accusons réception de votre demande d'avis concernant le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Boulieu-lès-Annonay envoyée le 4 décembre 2017 avec 1 mois pour répondre, mais reçue le 8 janvier 2018. A l'avenir, afin de réduire ces délais de réception, nous vous invitons à nous envoyer vos demandes d'avis sur les documents d'urbanisme à la bonne adresse, soit : CCI de l'Ardèche, Délégation d'Annonay, BP 185, 07104 ANNONAY Cedex, (et non à la CCI Nord Ardèche à Aubenas) avec un envoi complémentaire par email pour pouvoir ouvrir les liens internet des documents d'urbanisme à guillaume.breton@ardeche.cci.fr. Nous vous en remercions par avance.

Concernant le projet de modification du PLU de Boulieu-lès-Annonay dont l'objet vise essentiellement à permettre la réalisation d'un projet de restructuration d'un îlot du centre-village (relocalisation de la Mairie, espaces publics, logements, stationnements, ...), nous émettons **un avis favorable**.

Restant à votre écoute, nous vous prions de croire, Monsieur le Vice-Président, à l'assurance de notre parfaite considération.



Le Directeur Général
Luc VILLARET



Le Président
Jean-Paul POULET

Copie à : M. Gilbert COMTE, élu CCI référent pour Annonay Rhône Agglo